

Le mois de l'Europe



La lettre mensuelle d'information de la Représentation de la Basse-Normandie auprès de l'Union européenne

SOMMAIRE

Informations générales	2
Suite de l'Edito	2
Le traité de Lisbonne va enfin entrer en vigueur	2
Politique Maritime Intégrée : L'Arc Manche cité dans le rapport de la Commission	3
Projet de réforme du budget de l'UE : la politique de cohésion et la PAC sont menacées	3
La MFR de La Bagotière en séminaire à Bruxelles	4
Agriculture / Développement rural	4
Crise laitière : la Commission européenne débloque une aide d'urgence de 280 millions €.....	4
Commission européenne et crise du lait : les principaux messages de Jean-Luc Demarty	5
Compétitivité, Recherche et Innovation	5
Rencontre sur l'imagerie médicale	5
Initiative en matière de médicaments innovants.....	6
Second rapport de suivi du 7ème PCRD.....	6
Energie / Environnement	7
L'UE prépare Copenhague.....	7
Coopération décentralisée	7
Retour sur les Assises régionales de la Coopération	7
L'Europe en Région	8
Six nouveaux projets INTERREG IV A pour la Basse-Normandie.....	8
Les Régions de la CRPM soutiennent le lancement d'une stratégie atlantique	8

Agenda

- 17 novembre, Bruxelles : réunion du groupe « Pêche » de la Commission Arc Atlantique
- 19 novembre, Bruxelles : réunion du réseau URBACT
- 19 novembre, Bruxelles : réunion du réseau AREPO
- 2 décembre, Bruxelles : assises européennes de la coopération décentralisée
- 3 décembre, Caen : séminaire sur INTERREG IV organisé par le Conseil régional
- 7 décembre, Bruxelles : INFODAY sur le programme « Education et formation tout au long de la vie »
- 17-18 décembre, Bruxelles : déplacement des représentants du CREAN et des PME agricoles bas-normandes

Le mois de l'Europe n°31

Octobre 2009

Edito



Laurent Beauvais en déplacement à Bruxelles les 7 et 8 octobre

Le Président du Conseil régional s'est rendu à Bruxelles les 7 et 8 octobre derniers. Au cours de ce déplacement, principalement consacré à la crise laitière, il a notamment pu faire le point avec le député Stéphane Le Foll, membre de la Commission Agriculture du Parlement européen, sur les initiatives du Parlement pour amener la Commission européenne à infléchir sa position dans la crise du lait.

Il a également relayé directement la situation de la Basse-Normandie, l'une des principales régions laitières de France, et donc l'une des plus touchées par la crise actuelle, auprès de Jean-Luc Demarty (cf. photo), Directeur général de la Direction Générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne.

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

Informations générales

Suite de l'Edito

Jean-Luc Demarty pilote le groupe de haut niveau sur le lait (composé d'experts des différents pays), installé à la demande des Etats membres de l'Union européenne. Lors de leur entretien, Laurent Beauvais a fortement plaidé pour le rétablissement d'outils publics de régulation (lire aussi l'article sur la position de la Commission européenne).

La situation de la filière laitière a été également l'un des sujets abordés par le Président du Conseil régional avec Corinne Lepage, qui est la députée européenne « référente » pour la Basse-Normandie au sein de la circonscription du Nord-Ouest. Le Traité de Lisbonne, qui va entrer en vigueur le 1er décembre prochain, augmente de manière significative les pouvoirs du Parlement européen, qui va devenir co-législateur, à égalité avec le Conseil (donc les Etats membres), sur les politiques européennes les plus importantes pour la région : la politique de cohésion (les fonds structurels), la politique agricole commune, la politique commune de la pêche... Travailler en liaison étroite avec nos députés va donc devenir un enjeu majeur pour le bureau de la Basse-Normandie à Bruxelles.

Deux autres rendez-vous ont rythmé ce déplacement : l'un à la Direction Générale de la recherche de la Commission européenne, avec le chef de l'unité en charge du programme « Régions de la Connaissance » : le Conseil Régional envisage en effet de déposer un projet sur le thème de l'imagerie médicale (en lien avec les entreprises et organismes de recherche régionaux concernés) dans le cadre de l'actuel appel à projet du programme « Régions de la Connaissance », dédié à la santé.

Enfin, Laurent Beauvais a fait part à Dirk Ahner, Directeur général de la DG REGIO, de l'état d'avancement de la programmation du FEDER en Basse-Normandie, de même que des travaux menés par la Commission Arc atlantique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes européennes (CRPM), présidée depuis juin 2008 par notre Région.

Le traité de Lisbonne va enfin entrer en vigueur

Tous les yeux étaient rivés sur le président tchèque Vaclav Klaus, dernier dirigeant de l'UE à

refuser de signer la loi de ratification du Traité de Lisbonne (loi pourtant votée par le Parlement tchèque au printemps dernier). Les Irlandais ont voté « oui » le 2 octobre et Lech Kaczynski, le président polonais, a apposé sa signature le 10 octobre.

La dernière tentative du président tchèque a consisté en une demande de dérogation de son pays à la Charte des droits fondamentaux, annexée au Traité de Lisbonne, au prétexte d'éviter que les descendants des trois millions d'Allemands des Sudètes expulsés à la fin de la Seconde Guerre Mondiale puissent demander la restitution de leurs biens auprès de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Suite à la décision du Conseil européen d'accorder cette dérogation à la Charte des droits fondamentaux à la République tchèque, et à la décision de la Cour constitutionnelle tchèque jugeant le Traité de Lisbonne conforme à la Constitution tchèque, Vaclav Klaus a signé la loi de ratification du traité le 3 novembre. Le Traité entrera ainsi en vigueur le 1^{er} décembre.

Une nouvelle réunion des chefs d'Etat et de gouvernement va être convoquée par l'actuelle présidence suédoise du Conseil à la mi-novembre, pour désigner le futur Président stable du Conseil de même que le Haut représentant pour la politique étrangère de l'UE, deux postes créés par le nouveau traité.

Quels changements majeurs pour les collectivités locales avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne ?

Le Traité de Lisbonne renforce le rôle des collectivités locales dans le processus de décision communautaire

- **le renforcement du principe de subsidiarité** : le Comité des Régions pourra saisir la Cour européenne de justice s'il estime qu'un acte législatif communautaire viole le principe subsidiarité

- **la cohésion territoriale devient un objectif à part entière de l'UE, aux côtés de la cohésion économique et sociale, et fait son entrée dans le droit primaire de l'UE**

- **le Traité de Lisbonne renforce les pouvoirs de législateur du Parlement européen en étendant la procédure de codécision à de nombreux domaines politiques comme l'agriculture, la pêche, la politique régionale, ce qui permettra, en raison de la sensibilité particulière des eurodéputés aux**

intérêts locaux, une meilleure prise en compte de ces intérêts dans le processus décisionnel.

Politique Maritime Intégrée : L'Arc Manche cité dans le rapport de la Commission

La Politique Maritime Intégrée européenne (PMI), approuvée en décembre 2007, a fait l'objet d'un rapport de la Commission, publié le 15 octobre, présentant l'avancement de cette politique. L'un des objectifs majeurs de cette politique consiste à promouvoir la coopération entre les différents niveaux de gouvernance (Union européenne, Etats, régions.) afin d'aboutir à l'élaboration de politiques cohérentes et plus performantes dans le domaine maritime.

Dans son rapport, la Commission cite des exemples pertinents de mise en œuvre de la PMI aux différents niveaux de gouvernance. Au niveau des Etats membres, trois exemples principaux sont cités, dont le « Grenelle de la Mer » en France.

Le partenariat interrégional est particulièrement mis en avant dans le rapport de la Commission, car les régions sont les mieux placées pour déterminer les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la PMI dans les différents bassins maritimes. Trois initiatives majeures au niveau régional sont citées, parmi lesquelles figure l'Atlas « Espace Manche, un Monde en Europe », réalisé dans le cadre du programme INTERREG EMDI (Espace Manche Development Initiative), et publié en novembre 2008. L'Atlas est un exemple de bonnes pratiques dans le cadre de la PMI en matière de relations maritimes transnationales.

L'avenir de la PMI repose aujourd'hui sur six stratégies d'évolution (**renfort de la gouvernance maritime intégrée, développement des instruments d'une politique intersectorielle, définition des limites de viabilité des activités humaines, stratégies des bassins maritimes, dimension internationale de la PMI**). L'une de ces stratégies concerne les bassins maritimes, et vise à adapter les priorités et les instruments de la politique dans chaque grande région maritime. Cette souplesse permet ainsi de tenir compte des particularités et de l'unicité de chaque région maritime. La Commission compte présenter en 2010 un document qui détaillera les projets et initiatives visant à développer ces six stratégies d'évolution.

→ Plus d'informations :

➤ [Rapport sur l'Etat d'avancement de la Politique Maritime Intégrée](#)

Projet de réforme du budget de l'UE : la politique de cohésion et la PAC sont menacées

Tout porte à croire que la Politique Agricole Commune et la politique de cohésion pourraient être les deux principales victimes du projet de réforme du budget de l'UE, (réforme qui s'appliquerait au terme de l'actuelle période de programmation, donc à partir de 2014).

Une importante polémique a ainsi été déclenchée suite à la circulation d'un document issu de la Commission européenne présentant ses premières propositions pour la réforme du budget. Ce document, une fois finalisé, servira de base de discussion pour préparer les négociations avec le Parlement européen et le Conseil afin de définir le prochain cadre financier de l'UE.

En ce qui concerne la PAC :

D'après le document, la future réforme de la PAC, dans la droite ligne du bilan de santé, devra être guidée par 2 objectifs :

- poursuivre résolument la modernisation de la PAC, pour lui permettre de répondre aux nouveaux défis (changement climatique), en concentrant les dépenses là où celles-ci apportent le plus de valeur ajoutée
- **stimuler une nouvelle réduction significative de la part globale du budget de l'UE consacrée à l'agriculture**, et libérer ainsi des crédits pour financer les nouvelles priorités de l'UE.

Parmi les mesures proposées :

- **réduire encore les mécanismes d'intervention sur le marché**, jusqu'à ce qu'ils ne constituent plus qu'un « filet de sécurité »
- Concentrer davantage les aides directes **sur la fourniture de biens publics** (sûreté et qualité alimentaire, agriculture durable et changement climatique). Abandon du modèle historique. Le soutien pourrait ainsi viser, entre autres « les services environnementaux non obligatoires, les pratiques agricoles durables ou l'amélioration du paysage dans les zones à haute valeur naturelle ».
- **Cofinancement des aides directes par des contributions nationales**
- augmentation de la modulation obligatoire pour financer sur les crédits du développement rural les nouveaux défis. Une autre piste de réforme consisterait à

créer un « 3^{ème} pilier » spécifiquement lié à la problématique du changement climatique

En ce qui concerne la politique de cohésion :

Le document fait ressortir clairement la volonté d'aborder les questions de cohésion à une échelle nationale, plus que régionale, en mettant en avant l'idée de concentrer les ressources sur les Etats les plus en retard (donc les 12 nouveaux Etats membres), idée qui sous-tendait déjà le fameux rapport Sapir de 2003 (du nom de l'économiste qui avait rédigé pour la Commission un rapport très polémique préconisant une politique de cohésion destinée quasi exclusivement aux nouveaux Etats membres). C'est alors l'investissement personnel du Commissaire en charge de la politique régionale de l'époque, Michel Barnier, et l'orientation des fonds sur les priorités de la Stratégie de Lisbonne (« lisbonnisation ») qui avaient permis de maintenir un objectif de compétitivité régionale et d'emploi.

Le document plaide pour l'allègement des transferts de crédit dont bénéficient actuellement les régions « aisées ». Il pose la question de la plus-value de ces aides (tout en reconnaissant des progrès quant à leur réaligement sur les priorités de la Stratégie de Lisbonne). S'il n'est pas question de les supprimer, le projet de communication parle néanmoins de réorganiser les dépenses en faveur de la compétitivité, pour mieux faire face aux défis de la globalisation, en s'inspirant davantage encore des priorités de la Stratégie de Lisbonne.

Il remet également en question l'attribution des fonds dans le cadre de l'objectif de compétitivité aux régions individuelles, au détriment des dimensions transnationales et transfrontalières qui devraient « être au cœur des dépenses de l'UE ».

La MFR de La Bagotière en séminaire à Bruxelles



Les formateurs et membres du Conseil d'administration de la Maison Familiale et Rurale de « La Bagotière » dans le Calvados ont vécu pendant deux jours à l'heure européenne le temps d'un séminaire bruxellois.

Ce séminaire, concocté par l'antenne de la Région à Bruxelles, a permis aux représentants de la MFR de mieux connaître les institutions

européennes et leurs activités dans le domaine de l'éducation et de la jeunesse. Grâce aux interventions de représentants de la Commission européenne et de Didier Ferrasse de [l'agence Education formation France](#) de Bordeaux, la MFR de La Bagotière a pu mieux cerner quels étaient les financements européens disponibles en matière d'éducation (programme Comenius), de formation (programme Leonardo) et de jeunesse. Il existe en effet de nombreuses possibilités pour la mobilité des jeunes en individuel (ex : stage à l'étranger) ou en groupe, pour les projets de coopération entre établissements, des compléments de formation pour les enseignants ou encore pour l'ingénierie de formation.

Les participants ont également visité les institutions communautaires où ils ont débattu avec les conférenciers de sujets d'actualité. Enfin, les représentants de la MFR ont découvert le réseau Schoolnet qui propose divers projets pour développer l'usage des nouvelles technologies à l'école et améliorer la connaissance de l'Europe (ex : chats internet avec des personnalités européennes). Le réseau met également à disposition des enseignants des outils tels qu'un centre de ressources en ligne proposant du matériel pour la préparation des cours.

Suite à ces deux journées riches en informations, les formateurs et membres du Conseil d'administration de La Bagotière sont repartis avec l'envie de monter de nouveaux projets.

Agriculture / Développement rural

Crise laitière : la Commission européenne débloque une aide d'urgence de 280 millions €

A l'occasion du Conseil des ministres de l'agriculture le 19 octobre, la Commission européenne a annoncé qu'elle débloquerait une aide d'urgence de 280 millions €. Ces fonds sont destinés aux producteurs laitiers en difficulté et seront répartis entre les Etats en fonction de leur production mais dans la limite des quotas. La France devrait toucher 50 millions €. Les ministres du budget devront entériner cette aide le 19 novembre. Mme Fischer Boel a clairement indiqué que cette aide était la dernière en déclarant qu'il n'était « pas question de venir demander un euro de plus ».

Le Conseil a également adopté plusieurs décisions, dont la prolongation de l'intervention

Représentation de la Basse-Normandie à Bruxelles

3, avenue des Gaulois - B - 1040 Bruxelles

Tél. : 00 32 27 32 46 83

Fax : 00 32 27 32 14 02

E-Mail : info.europe@crbn.fr

publique pour le beurre et le lait écrémé en poudre jusqu'au 28 février 2010. Il a entériné les mesures proposées par la Commission dans son mini-paquet, notamment l'instauration d'une clause d'urgence ([cf. Le mois de l'Europe n°30](#)). De son côté, la Commission a formellement adopté fin octobre la modification temporaire du règlement sur les aides d'Etat permettant ainsi aux Etats membre de verser jusqu'à 15.000€ à chaque agriculteur. Cette disposition s'applique à tous les producteurs et non pas uniquement aux producteurs laitiers.

En revanche, la Commission a annoncé le 22 octobre qu'elle supprimait les aides à l'exportation sur le lait écrémé en poudre. Les subventions sur le lait entier en poudre ont, quant à elles, été réduites de moitié et celles sur le beurre de 42%. La Commission a expliqué qu'il s'agissait d'un simple ajustement par rapport à l'évolution des prix dans l'UE et sur le marché international. Cette décision a été validée par les Etats membres, seuls 13 Etats (dont la France) s'y étant opposés.

[→ Plus d'informations :](#)

➤ [Communiqué de presse du Conseil](#)

Commission européenne et crise du lait : les principaux messages de Jean-Luc Demarty

Lors de son entretien avec Laurent Beauvais le 8 octobre dernier, Jean-Luc Demarty a réfuté l'accusation d'une Commission ultralibérale et dérégulatrice, en rappelant que les agriculteurs européens touchaient chaque année 40 milliards € d'aides directes découplées (8 milliards € pour les seuls agriculteurs français). Face à la crise laitière, la Commission a réactivé les instruments de régulation (mécanismes de stockage public, maintien des aides à l'exportation, etc.)

Pour autant, selon M. Demarty, le retour au système de quotas laitiers ne peut pas sérieusement être envisagé:

- d'abord parce que leur augmentation et disparition programmée en 2015 ne sont pas à l'origine de la crise actuelle: selon lui, celle-ci est avant tout liée à la baisse de la demande mondiale en produits laitiers, alors que quelques mois auparavant, la bulle spéculative avait fortement incité les producteurs laitiers à investir pour se moderniser et donc à s'endetter. Les quotas ont plutôt aggravé le problème en bloquant le niveau de production à l'époque où la

demande mondiale explosait. La production laitière en Europe aujourd'hui se situe à 4% en dessous du niveau autorisé par les quotas.

- jamais il n'y aura de majorité qualifiée au sein du Conseil pour rétablir les quotas. Dès la réforme de 2003, il était clair que ceux-ci allaient être amenés à disparaître. Il ne faut donc pas donner de faux espoirs aux agriculteurs, et "s'accrocher aux réformes d'hier pour refuser celles d'aujourd'hui".

- dans le cadre d'une économie de marché (régulée certes, mais économie de marché quand même), ce ne devrait pas être aux autorités publiques de fixer les volumes de production, mais aux acteurs économiques eux-mêmes (principe de la contractualisation entre les producteurs et les industriels-transformateurs).

- les quotas, depuis leur création en 1984, ont eu le mérite de stabiliser le marché, mais ils ont aussi créé des rigidités (pesant notamment sur l'installation des jeunes agriculteurs).

M. Demarty a souligné qu'il ne s'agissait pas pour autant d'abandonner les producteurs laitiers: il faut réfléchir à la régulation de l'après-quotas, par exemple en instaurant des mécanismes de contractualisation, qui permettront aux producteurs de se faire entendre face aux industriels-transformateurs. Le fait qu'un producteur ne sache pas aujourd'hui combien il va être payé quand il livre son lait est une pratique moyenâgeuse, à laquelle il faut mettre un terme. La contractualisation permettra aussi de mettre en lumière les augmentations de marge des transformateurs et de la grande distribution "sur le dos" des producteurs.

[Compétitivité, Recherche et Innovation](#)

[Rencontre sur l'imagerie médicale](#)

Huit chercheurs issus de laboratoires bas-normands (CYCERON CI-NAPS, le GREYC et le GRECAN) étaient à Bruxelles le 8 octobre, pour participer à une rencontre de partenaires européens dans le domaine de l'imagerie médicale. La réunion était organisée par l'Agence de l'Innovation de la Flandre avec laquelle le bureau de la Région à Bruxelles travaille dans le cadre du réseau ERRIN et de son groupe de travail sur la santé. Les chercheurs bas-normands ont pu y présenter leur expertise et développer des contacts qui mèneront peut-être à des projets européens de recherche, notamment dans le

cadre du 7ème PCRD ou de l'initiative IMI (cf. article suivant).

Initiative en matière de médicaments innovants



La publication imminente du 2^{ème} appel lancé par l'« IMI » (Initiative en matière de médicaments innovants) est l'occasion de présenter cette initiative technologique conjointe. Lancée en 2007, l'IMI est un partenariat public-privé entre la Commission européenne et l'industrie pharmaceutique européenne représentée par l'EFPIA (Fédération européenne des associations de l'industrie pharmaceutique). L'IMI soutient la recherche pour accélérer la découverte et la mise au point de traitements plus efficaces. Son budget pour la période 2008-2017 s'élève à 2 milliards d'euros, la moitié provenant de la Communauté européenne, l'autre moitié étant investie par les entreprises pharmaceutiques. Les domaines de recherche financés sont issus de l'agenda stratégique de recherche adopté par les principales parties prenantes en 2006 sous la coordination de l'EFPIA.

L'IMI a lancé un premier appel à propositions en avril 2008 (15 propositions sur 134 avaient été alors retenues suite pour bénéficier au total de 246 millions d'euros) et publiera le second en novembre. Les fonds disponibles pour ce second appel sont de 156,3 millions d'euros, dont 76,8 seront fournis par la Commission européenne et 79,5 en nature par les entreprises membres de l'EFPIA. Il est d'ores et déjà possible de consulter, sur le site de l'IMI, la [liste détaillée](#) des 9 thèmes qui seront financés. En font partie: les biomarqueurs d'imagerie pour la mise au point de médicaments contre le cancer, les nouveaux outils de validation des cibles en vue d'améliorer l'efficacité de médicaments contre le cancer, la mise au point de diagnostics d'urgence sur le lieu des soins, et les dossiers médicaux électroniques.

Des plateformes technologiques européennes aux JTI

Les plateformes technologiques européennes (ETP) et les initiatives technologiques conjointes (JTI) sont deux formes spécifiques de mise en œuvre de l'axe « Coopération » du PCRD.

- Initiées par la Commission européenne et conduites par des industriels, les ETP aident les communautés de recherche industrielle et universitaire, dans des domaines technologiques clés, à coordonner leur recherche et à définir un

calendrier commun, appelé agenda stratégique de recherche, qui identifie les objectifs de R&D à moyen terme et fixe des délais et un plan d'action. Les ETP ont contribué en amont à définir les thèmes de l'axe Coopération du 7ème PCRD. On compte aujourd'hui plus de 30 ETP ([liste](#)).

- Principalement issues du travail des ETP, les JTI mettent en commun les ressources du secteur privé, de l'UE et de programmes nationaux afin de financer des grands programmes de R&D. Les JTI lancent des appels à propositions selon leurs propres règles de fonctionnement. En plus de l'IMI, 4 JTI ont été mises en place jusqu'à présent : ARTEMIS (systèmes embarqués), Clean Sky (aéronautique et transport aérien), ENIAC (nanotechnologies), FCH (piles à combustibles et hydrogène).

→ Plus d'informations :

➤ [Site de l'Initiative IMI](#)

Second rapport de suivi du 7ème PCRD

L'évaluation du 7ème PCRD

Le système d'évaluation du programme-cadre en place depuis 1995 a été amélioré et approfondi à l'occasion du lancement du 7ème PCRD. L'évaluation est désormais composée des exercices suivants :

- le suivi annuel (rapport annuel réalisé en interne par les services référents de la Commission, sur la base d'indicateurs majoritairement quantitatifs et d'informations collectées de manière systématique)*
- le rapport sur le lancement de la programmation*
- l'évaluation à mi-parcours du PCRD avec l'aide d'experts externes (l'évaluation à mi-parcours du 7ème PCRD est attendue pour 2010)*
- l'évaluation ex-post, à la clôture du programme*

[Site de la DG Recherche consacré à l'évaluation du PCRD](#)

La Commission européenne a publié le second rapport annuel de suivi du 7^{ème} PCRD qui fournit une analyse statistique de la mise en œuvre du programme en 2008. On y apprend notamment que :

- 5500 propositions ont été retenues au cours des deux premières années de mise en œuvre du 7ème PCRD, impliquant 35000 participants, pour un financement communautaire de 10 milliards d'euros.
- La France se place 3ème, derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni, en

- nombre de proposant (1200 en 2008) et en montant de financement communautaire engagé (402 millions d'euros pour les contrats signés en 2008)
- Les PME ont représenté 15,5% des participants ayant signé un contrat, ce qui dépasse légèrement le chiffre visé par la Commission européenne (15%)
 - La négociation des contrats a duré en moyenne 10 à 11 mois après la sélection des projets (contre une moyenne de 12-13 mois dans le 6ème PCRD).
 - 500 projets ont pu être lancés, dans le cadre de l'axe « Idées » du PCRD qui finance des activités de recherche exploratoire sur des thèmes proposées par les chercheurs eux-mêmes.

→ [Plus d'informations :](#)

➤ [2nd rapport de suivi](#)

Energie / Environnement

L'UE prépare Copenhague

A quelques semaines de l'ouverture des négociations sur le climat qui se tiendront à Copenhague du 7 au 18 décembre, l'Europe oscille entre sa volonté de s'afficher comme leader international et les réticences de ses Etats membres à s'engager financièrement. L'UE souhaite limiter le réchauffement climatique à 2°C afin d'éviter toute conséquence irréversible et catastrophique, ce qui suppose une réduction de 25 à 40 % des émissions des pays industrialisés d'ici 2020. L'UE s'est déjà engagée à réduire ses émissions de 20% voire 30% si les autres pays industrialisés acceptent de s'engager sur une voie similaire à Copenhague (cf. [Le mois de l'Europe n°25](#)).

Afin de faire progresser les négociations, la Commission européenne a publié dès le mois de septembre un plan de financement estimant à 100 milliards € par an d'ici 2020, les besoins des pays en développement (PVD) pour lutter contre le changement climatique et ses effets. La part de l'Union européenne serait ainsi estimée entre 2 et 15 milliards € par an d'ici 2020. La Commission souhaitait que les 27 définissent clairement la participation européenne afin de donner un signal fort aux autres Etats et ainsi débloquent les négociations sur le climat dont l'issue s'assombrit au fur et à mesure que l'échéance de Copenhague approche.

Cependant, réunis en Conseil les 29 et 30 octobre, les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont refusé de chiffrer la contribution européenne, plusieurs Etats membres, dont la France, estimant que l'UE ne devait pas dévoiler toutes ses cartes avant de connaître les intentions de ses partenaires. Surtout, les 27 n'ont pas réussi à s'accorder sur la contribution de chacun d'entre eux, les 9 pays d'Europe centrale et orientale exigeant que la répartition soit faite en fonction du PIB de chacun et non pas seulement selon les émissions. Les conclusions du Conseil indiquent finalement que la clé de répartition tiendra compte des deux facteurs mais les contributions nationales seront définies par un groupe de travail. Pour ce qui est des objectifs globaux, les conclusions du Conseil rappellent la nécessité de réduire les émissions mondiales de 50% d'ici 2050 par rapport au niveau de 1990 (soit une réduction de 80 à 95% des émissions des pays développés). Le Conseil souhaite que l'accord qui sera conclu à Copenhague soit basé sur le protocole de Kyoto et soit légalement contraignant dès le 1^{er} janvier 2013. D'autres Etats comme les Etats-Unis plaident en faveur d'un accord qui fixerait des objectifs volontaires et non obligatoires dans le cadre des Nations Unies.

Un nombre croissant d'acteurs se montre pessimistes et estime qu'au mieux, seul un accord politique comprenant les principaux engagements sera conclu à Copenhague, conformément au souhait américain. Il faudra ensuite compléter cet accord par des décisions techniques sans lesquelles les avancées du protocole de Kyoto ne seraient pas relayées.

→ [Plus d'informations :](#)

- [Conclusions du Conseil](#)
- [Memo de la Commission sur la position européenne \(en Anglais\)](#)
- [Plan de financement proposé par la Commission](#)

Coopération décentralisée

Retour sur les Assises régionales de la Coopération

Les deuxièmes Assises régionales de la coopération décentralisée se sont déroulées à Caen le 21 octobre. Le thème choisi cette année (« l'approche territoriale de développement ») et les actions menées par la Région pour positionner la Basse-Normandie au niveau européen et international méritaient de donner à l'événement

une perspective européenne. Chose faite grâce à la participation de représentants des Régions Catalogne et Toscane et de l'intervention de M. Xavier Gizard, secrétaire général de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques et Maritimes).

Les représentants de Catalogne et de Toscane ont présenté le fonctionnement de leurs programmes de coopération respectifs en insistant sur la mise en place de stratégies régionales de coopération en consultation avec l'ensemble des acteurs régionaux impliqués, sur la planification des actions et sur l'évaluation de leurs impacts. Xavier Gizard a, quant à lui, évoqué les efforts de coordination entre régions d'une part et entre régions et organismes internationaux (comme le PNUD) d'autre part pour éviter les doublons de coopération et améliorer l'efficacité de l'aide au développement. La Commission européenne met justement en place des outils qui devront faciliter cette coordination (un atlas européen de la coopération décentralisée et une bourse d'échange en ligne entre offres et demandes de coopération).

Prochain rendez-vous : les Assises européennes de la Coopération Décentralisée, le 2 décembre à Bruxelles. La Région répondra présente.

L'Europe en Région

Six nouveaux projets INTERREG IV A pour la Basse-Normandie

La Région a participé au 4e Comité de programmation INTERREG IV A France (Manche) – Angleterre à Norwich le 15 octobre. Six projets de coopération transfrontalière impliquant des acteurs bas-normands ont été approuvés. Ils

concernent les échanges scolaires et de professionnels, l'éco-construction, la mise en réseau des pépinières d'entreprises et technopoles, la valorisation des sédiments de dragage, la circulation des œuvres dans le domaine du cirque et le développement et la promotion des festivals et manifestations. Au travers de ces six projets INTERREG IV A, ce sont 1.8 millions d'euros de FEDER qui ont été attribués aux acteurs bas-normands pour développer leurs activités en partenariat avec nos voisins britanniques.

→ Plus d'informations :

➤ [Contact : h.marlot@crbn.fr](mailto:h.marlot@crbn.fr)

Les Régions de la CRPM soutiennent le lancement d'une stratégie atlantique

La Région Basse-Normandie a participé à la 37ème Assemblée générale de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) qui se tenait à Goteborg du 30 septembre au 2 octobre. Elle y a présenté au nom de la Commission Arc Atlantique, une [résolution](#) appelant les institutions européennes et les Etats membres à lancer une stratégie intégrée pour l'Arc Atlantique durant la prochaine Présidence espagnole de l'UE sur le même modèle que la Stratégie de la Mer Baltique. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par les membres de la CRPM.

→ Plus d'informations :

➤ <http://arcatlantique.org>

➤ www.crpm.org

Appels à propositions

Cette liste n'est qu'une sélection d'appels sur lesquels nous souhaitons attirer votre attention.

Date limite de dépôt	Nom de l'appel à propositions	Infos
<i>Appels à venir</i>		
Mars 2010	Acteurs non Etatiques et Autorités locales pour le Développement (ANE-AL) – un ensemble d'appels sera publié en novembre	lien
<i>Appels publiés</i>		
En fonction de chaque appel	7^{ème} PCRD – 51 appels à propositions	lien
01/12/09	Programme pour l'éducation tout au long de la vie – Comenius, mobilité individuelle des élèves	lien
09/12/09	Programme Jeunesse en action - soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la jeunesse	lien
14/01/10	7^{ème} PCRD – L'océan de demain	lien
8 février 2010	Initiative sur les médicaments innovants (IMI) - 2 ^{ème} appel – <i>Publication début novembre</i>	lien
Février-avril 2010	7^{ème} PCRD – Axe « Idées » - troisième appel pour "Chercheurs confirmés"	lien